



**Séance extraordinaire – adoption du budget  
Lundi le 24 janvier 2022 à 20h00**

Conformément aux diverses recommandations et directives émises par le gouvernement et les autorités de la Santé publique du Québec, la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 se tiendra à huis clos. Un enregistrement audio de la séance sera, par la suite, publié sur le site internet de la Municipalité.

Période de questions pour la séance : Les citoyennes et les citoyens sont invités à transmettre par courriel à [direction@saintgerardmajella.ca](mailto:direction@saintgerardmajella.ca) ou par téléphone au 450 789-5777 les questions destinées aux membres du Conseil, et ce, avant 14 h, le 24 janvier 2022.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Séance à huis clos;
- 3- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;
- 4- Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
- 5- Période de questions;
- 6- Levée de la séance.